

DECLARATION DE LA 22EME SESSION DE LA CONFERENCE AU SOMMET
DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT SUR LA SITUATION
CRITIQUE EN AFRIQUE AUSTRALE

1. La situation qui prévaut actuellement en Afrique Australe est caractérisée par la tension et l'instabilité. Dans sa tentative désespérée d'endiguer le courant de la liberté, le régime d'Apartheid a opté pour une confrontation avec son propre peuple, avec ses voisins et avec la Communauté internationale dans son ensemble.
2. Sur le plan interne et pour défendre l'odieux système de l'Apartheid, le régime de Prétoria a instauré le règne de la terreur qui se manifeste par la mort de milliers de personnes innocentes, ce qui à la limite peut être considéré comme un génocide. Sur le plan extérieur, le régime continue d'occuper illégalement la Namibie et des parties du territoire angolais et poursuit sa campagne impitoyable de destabilisation et de terrorisme contre ses voisins, en particulier les Etats de la Ligne de Front. Pour renforcer cette politique, le régime raciste a eu recours au recrutement, à l'entraînement, à l'équipement et au déploiement de bandits armés, causant ainsi beaucoup de pertes en vies humaines et de dégâts matériels dans les Etats de la Ligne de Front. Il a également essayé de tromper l'opinion publique internationale en lui faisant croire qu'un important changement se produit actuellement en Afrique du Sud avec l'annonce d'un pseudo-changement du système de l'apartheid.
3. En Afrique du Sud même, la réaction du peuple sous la direction des mouvements de libération est caractérisée par la détermination et la bravoure. Ils sont actuellement des milliers à se révolter pour affronter le régime de l'apartheid et intensifier la campagne visant à l'élimination totale de l'apartheid afin de rendre le système inopérant et l'Afrique du Sud ingouvernable.
4. Grâce à un plan bien calculé, les dirigeants du régime raciste essayent de camoufler la poursuite de leur politique d'apartheid. Leur plan ne vise qu'à leur faire conserver le pouvoir et à leur assurer le contrôle du pays. Dans leurs desseins, ils ont toujours bénéficié du soutien et de l'encouragement de leurs alliés, en particulier les Etats-Unis d'Amérique qui par le biais de leur politique d'engagement constructif ont enhardi le régime de Prétoria dans la poursuite de ses actes d'agression délibérés contre ses voisins et dans son mépris total des souhaits de la Communauté internationale. Les Etats de la Ligne de Front sont engagés et déterminés dans leur lutte pour l'instauration de la liberté et de la justice en Afrique du Sud et en Namibie grâce au démantèlement complet et systématique du système de l'Apartheid.
5. A cet égard, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement soutient sans réserve les requêtes ci-après des pays du Commonwealth contenues dans l'Accord du Commonwealth sur l'Afrique Australe qui demande instamment au régime raciste de Prétoria de :
 - a) déclarer que le régime de l'apartheid sera démantelé et que des mesures concrètes et spécifiques seront prises à cet effet;
 - b) mettre un terme à l'état d'urgence en vigueur;
 - c) libérer immédiatement et sans condition Nelson Mandela et les autres prisonniers et détenus pour leur opposition à l'apartheid;

- d) instaurer la liberté politique et en particulier lever l'interdiction qui pèse sur le Congrès national africain et les autres partis politiques;
- e) entamer, dans le cadre de l'élimination de toutes formes de violence, un processus de dialogue sans distinction de race, de conviction politique et religieuse, en vue d'établir un gouvernement non racial et représentatif.

6. La conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement est en outre convaincue que la lutte intensifiée pour la liberté et la justice menée par les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie, avec l'aide de la Communauté internationale, permettra d'accélérer la réalisation des objectifs que sont la liberté et la justice. A cet égard, elle lance un appel à la Communauté internationale pour qu'elle coordonne toutes les actions à entreprendre en vue de l'élimination de l'apartheid et l'accession de la Namibie à l'indépendance. Cet appel vise les mesures suivantes :

- a) l'imposition de sanctions globales et obligatoires. En attendant, il faudrait appliquer des sanctions volontaires et veiller à la stricte application de celles déjà existantes. A cet égard, un appel a été lancé aux Etats africains individuellement et collectivement pour qu'ils adoptent une position ferme et pratique plutôt que de s'en tenir à de simples discours engagés;
- b) la fourniture de soutien matériel et autres moyens notamment la formation requise par les mouvements de libération pour renforcer leur capacité de lutte;
- c) l'accroissement de l'assistance financière grâce à la création d'un fonds national de solidarité pour venir en aide aux mouvements de libération;
- d) une plus grande sensibilisation de l'opinion publique internationale sur la lutte de libération, par le biais d'une propagande plus intense en faveur de la cause de la libération et davantage de programmes radiodiffusés sur les mouvements de libération ainsi que la commémoration des événements importants ayant marqué la lutte de libération tels que : la Journée de Sharpeville, La Journée de Soweto et la Semaine de la Namibie, etc...
- e) le rejet de la politique "d'engagement constructif et de toute tentative de dialogue avec le régime raciste tant que ne sera pas amorcé un processus irréversible et catégorique de démantèlement de l'apartheid, du retrait des troupes sud-africaines de la Namibie;
- f) la condamnation de la politique de "linkage" ou l'introduction de toute autre question étrangère à la résolution 435 (1978) du Conseil de Sécurité des Nations Unies;
- g) la fourniture des ressources nécessaires aux Etats de la Ligue de Front pour leur permettre de renforcer leur capacité de défense;
- h) la mobilisation d'une assistance en faveur des Etats de la Ligue de Front et des pays voisins de l'Afrique du Sud en vue de renforcer leur capacité à faire face aux conséquences des actes de sabotage, de chantage économique et d'agression du régime raciste;

- 1) la mobilisation d'une assistance en faveur des Etats de la Ligne de Front et des autres pays voisins en vue d'accroître leur capacité à faire face aux effets de sanctions;

7. La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement réitère sa détermination de tout mettre en oeuvre pour l'avènement de la paix, du progrès et de la stabilité en Afrique Australe. Elle s'engage à encourager la coopération entre les peuples de la région qui sera fondée sur la liberté et la justice.